RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

JEUNESSE ENGAGÉE SNU

S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

PROMOTION 2021

Le Service national universel (SNU) promotion 2021 s'adresse à tous les jeunes Français nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite.

LES OBJECTIFS

- **Faire vivre** les valeurs républicaines
- **Renforcer** la cohésion nationale
- **Développer** une culture de l'engagement
- **Accompagner** l'insertion sociale et professionnelle

LES ÉTAPES CLÉS

1 Séjour de cohésion

- 2 semaines
- dans un autre département

2 Mission d'intérêt général

- 12 jours consécutifs ou 84 heures réparties au cours de l'année
- près de chez soi
- l'année qui suit le séjour de cohésion

3 Engagement volontaire

- partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
- entre 16 et 25 ans

ÉTAPE 1 LE SÉJOUR DE COHÉSION

Le SNU est une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.

Quelles thématiques ?

1. Activités physiques, sportives et de cohésion
2. Autonomie, connaissance des services publics, accès aux droits, promotion de la santé
3. Citoyenneté et institutions nationales et européennes
4. Culture et patrimoine
5. Découverte de l'engagement
6. Défense, sécurité et résilience nationales
7. Développement durable et transition écologique

Où ?

Dans des centres de cohésion installés dans des internats publics ou des centres de vacances situés dans un autre département que celui du volontaire.

Quand ?

du 21 juin
au 2 juillet 2021.

Et après ?

Une cérémonie de clôture est organisée le dernier jour et chaque volontaire reçoit un certificat de participation au séjour de cohésion.

ÉTAPE 2 LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Une fois le séjour de cohésion réalisé, chaque jeune effectue, près de chez lui, une mission d'intérêt général. Chaque département propose plusieurs missions que les jeunes peuvent découvrir et auxquelles ils peuvent candidater.

Quels domaines ?

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.

Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.

Quand ?

Tout au long de l'année (minimum 84 heures) ou 12 jours consécutifs hors temps scolaire, l'année qui suit le séjour de cohésion.

Des exemples ?

Contribution à un chantier de restauration du patrimoine, participation à l'organisation d'un événement culturel, sportif ou à l'animation dans une structure pour personnes âgées, etc.

Et après ?

À l'issue de la mission, un certificat est remis à chaque volontaire.

Bonus

Un accès en ligne à des cours de Code de la route et, au terme de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.

ÉTAPE 3 L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE

À l'issue de la mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer au renforcement d'une société fraternelle et solidaire en rejoignant les formes d'engagement existantes, comme le Service civique ou les réserves (par exemple la réserve civique).

Pour qui ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.

Durée ?

De 3 mois à 1 an.

Les missions ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, sapeur-pompier volontaire, réservistes, volontariat des Armées ou de la Gendarmerie, bénévolat associatif, etc., et concernent des secteurs très variés : l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, la défense et la sécurité, etc.

VOS QUESTIONS SUR LE SÉJOUR DE COHÉSION

Comment se passent les journées ?

La journée débute par le lever des couleurs, cérémonie pendant laquelle on lève le drapeau français et chante La Marseillaise. Des activités pratiques et des mises en situation sont organisées autour de temps collectifs, comme la formation aux premiers secours, la participation à des actions solidaires, différents modules sur site et à l'extérieur, etc.

Qui assure l'encadrement des séjours ?

Ce sont des adultes expérimentés dans l'encadrement des adolescents et ayant reçu une formation préalable SNU. Ils sont en charge de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils de maisonnées. Le centre est dirigé par un directeur, un conseiller éducatif, un conseiller d'encadrement et un gestionnaire.

Les filles et les garçons sont-ils séparés ?

Les centres d'accueil sont mixtes mais pas les dortoirs. Pendant la journée, les volontaires sont regroupés dans une maisonnée de 10 jeunes encadrés par un tuteur.

Une tenue est-elle obligatoire ?

Oui, la tenue est remise lors de votre arrivée au centre.

Et pour un jeune en situation de handicap ?

Des aménagements sont mis en place au cas par cas afin de permettre la participation de tous. Le SNU est inclusif et universel.

#SNUjyvais

Informations et inscription

snu.gouv.fr